

Pôle communication
24.65.42

Jeudi 20 mars 2025

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le jeudi 20 mars, a examiné **un** avant-projet de loi du pays, arrêté **neuf** projets de délibérations du Congrès ; **quatre** délibérations du gouvernement ; adopté **24** arrêtés et examiné **trois** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la création d'un dispositif nommé « Pass'Emploi ». Il poursuit un triple objectif : remplacer les dispositifs existants liés à l'emploi, simplifier les démarches des employeurs et des salariés et inclure plus de secteurs d'activité.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Pass' Emploi, un dispositif adapté aux besoins du marché calédonien de l'emploi ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté plusieurs projets de délibérations du Congrès relatives au résultat de l'exercice 2024 :

- **Budget annexe de reversement**

Le résultat de clôture cumulé du budget annexe de reversement pour l'exercice 2024 présente un excédent de 6 206 788 550 de francs. Cette somme est affectée aux fonds de concours, centimes additionnels et taxes affectées.

- **Budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie**

Le résultat de clôture cumulé du budget annexe de répartition pour l'exercice 2024 présente un excédent de 14 144 467 471 francs. Cette somme est reportée en totalité en recette de fonctionnement sur l'exercice 2025.

- **Budget principal propre**

La Nouvelle-Calédonie reprend par anticipation le résultat cumulé à fin 2024 du budget principal propre.

Le résultat cumulé d'investissement du budget principal propre est bénéficiaire de 843 475 634 francs. En tenant compte des restes à réaliser, qui s'élèvent à 50 985 198 francs en dépenses, la section d'investissement reste excédentaire de 792 490 436 francs, elle ne nécessite aucune affectation du résultat cumulé de fonctionnement pour couvrir son déficit, contrairement aux années précédentes.

Le résultat cumulé de fonctionnement du budget principal propre pour l'exercice 2024 présente un excédent de 1 398 080 527 francs. La section d'investissement étant excédentaire, après prise en compte des restes à réaliser, l'intégralité du résultat de fonctionnement est reportée en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2025.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté des projets de délibération du Congrès concernant l'exercice 2025 relative :

- À l'affectation de la taxe générale sur la consommation (TGC) ;
- Au budget primitif annexe de reversement ;
- Au budget primitif annexe de répartition ;
- Au budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie ;
- À l'ouverture, l'ajustement et la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles de la Nouvelle-Calédonie dans la cadre du budget primitif 2025.

➤ *Voir le dossier de presse détaillé « Budget primitif 2025 ».*

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage.

Le texte a pour objectif de réviser la délibération n° 202 du 22 août 2006 et vise à mettre en conformité la réglementation calédonienne avec les règles édictées par le Code mondial antidopage adopté par l'Agence mondiale antidopage (AMA), condition nécessaire pour que l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) diligente des contrôles localement.

Le projet de délibération prévoit ainsi de permettre la reprise des contrôles antidopage en Nouvelle-Calédonie, qui s'étaient arrêtés depuis 2021. Il vise également à renforcer l'arsenal de sanctions administratives et pénales en cas d'infractions.

Délibérations du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour diverses affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture de deux sessions extraordinaires du Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour divers textes.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'Association Calédonienne pour le Travail et l'Insertion vers l'Emploi (ACTIVE), en qualité de structure d'insertion par le travail pour une durée d'un an.

Ce dispositif d'insertion par le travail vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés importantes d'intégration sociale et professionnelle. Il consiste à la mise en place d'un parcours spécifique et individualisé d'une durée maximale de 12 mois, adapté à chaque bénéficiaire, et organisé en trois phases successives.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les budgets rectificatifs 2024 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (Nouméa & agences, la Tontouta, Magenta et consolidé) comme suit :

	Comptes de résultat prévisionnel		Tableau de financement	
CCI Nouméa et Agences	Recettes	- 189 653 875	Ressources	- 36 795 064
	Dépenses	- 141 358 811	Emplois	- 30 858 283
CCI Tontouta	Recettes	- 710 794 980	Ressources	- 1 389 262 403
	Dépenses	- 449 437 662	Emplois	- 519 369 666
CCI Magenta	Recettes	- 107 380 671	Ressources	28 944 700
	Dépenses	- 104 758 541	Emplois	22 925 000

La capacité de financement de l'établissement diminue de 600 millions de francs.

Le budget 2024 « consolidé » de la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie ainsi modifié :

Comptes de résultat prévisionnel		Tableau de financement	
Recettes	4 451 093 997	Ressources	784 774 731
Dépenses	4 646 391 048	Emplois	1 130 147 413
Résultat prévisionnel d'exercice	- 195 297 051	Résultat budgétaire prévisionnel	- 345 372 682

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation de la centrale photovoltaïque PV Waihmene 2 de la société Eole Kafate sur la commune de Lifou, pour une durée de trente ans à compter de la date de mise en service.

Cette opération s'inscrit dans le projet « Lifou 100 % EnR » qui vise à atteindre les 100 % d'énergies renouvelables dans la consommation de Lifou.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 83-586/CG du 6 décembre 1983 réformant l'organisation et le fonctionnement de la Régie locale des Tabacs.

Dans l'objectif de renforcer la stabilité de la distribution tout en assurant une gestion plus efficiente et un contrôle fiscal optimisé, le texte supprime certaines références qui n'existent plus et augmente les quantités minimales de livraison.

Cette augmentation permettra de réaliser d'importantes économies, tant sur le plan logistique qu'opérationnel et facilitera un suivi plus rigoureux de la taxe générale sur la consommation (TGC). En effet, le passage à des volumes plus importants permet d'obtenir une meilleure visibilité des transactions, rendant le contrôle fiscal plus efficient.

En outre, la révision des seuils minimaux de livraison aura pour conséquence de réserver l'accès au produit aux seuls grossistes, assurant une plus grande stabilité et fiabilité au sein de la chaîne de distribution.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis à disposition à titre gratuit, le laboratoire P3 du complexe de protection zoo et phytosanitaire de Païta de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) au profit du Centre hospitalier Gaston-Bourret. L'installation est mise à disposition pour une durée de trois ans.

En effet, le CHT nécessite de disposer d'un tel équipement étant donné que les locaux de l'Institut Pasteur qu'il utilisait sont désormais hors service.

Le CHT s'engage, en contrepartie, à prendre en charge tous les coûts associés à cet équipement, à savoir sa remise en service (le laboratoire n'était plus opérationnel) et sa maintenance annuelle.

À noter qu'en cas de crise de santé animale, la DAVAR sera prioritaire pour l'utilisation de ce laboratoire (une utilisation en simultanée pour la santé animale et humaine étant proscrite).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé une vente aux enchères publiques de véhicules laissés en fourrière et réputés abandonnés.

L'objectif de ces ventes est de limiter la destruction systématique de ces biens dont certains peuvent être valorisés à travers des cessions.

Au visa de Christopher Gygès et de Petelo Sao, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) au bénéfice du dispositif fiscal prévu par l'article LP. 284 du code des impôts (CI), pour la réalisation d'une opération immobilière à caractère social dénommée « Riverstar - acquisition et réhabilitation de l'immeuble Enercal », dans le quartier de Rivière-Salée à Nouméa.

L'opérateur envisage la réhabilitation de l'ensemble immobilier afin de proposer 16 logements locatifs sociaux.

Pour rappel, l'agrément est en principe accordé lorsque le caractère social de l'opération a été reconnu par l'autorité provinciale. Il ouvre droit à des exonérations de droit proportionnel d'enregistrement, de taxe hypothécaire et, le cas échéant, de taxe générale sur la consommation (TGC) pour les acquisitions immobilières.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé le Fonds Social de l'Habitat (FSH) au bénéfice du dispositif fiscal prévu par l'article Lp. 284 du code des impôts (CI), pour la réalisation d'une opération immobilière à caractère social dénommée « Nouré - acquisition lot 2371 PIE », sur la commune de Païta.

L'opérateur produira sur ce foncier des logements destinés à l'accession sociale à la propriété.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours externes pour le recrutement dans le corps des rédacteurs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

30 postes sont ouverts, à compter du 21 juin pour le premier concours et du 5 juillet 2025 pour le second concours. Ils sont répartis comme suit :

- 12 postes pour la province Sud ;
- quatre postes pour la province Nord ;
- deux postes pour l'établissement provincial de l'insertion, de la formation et de l'emploi (EPIFE) ;
- deux postes pour la commune d'Ouvéa ;
- cinq postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret ;
- un poste pour le syndicat mixte des transports interurbains (SMTU) ;
- quatre postes pour la ville de Nouméa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert un concours interne pour le recrutement dans le corps des capitaines du cadre des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie, à compter du 7 juin 2025.

Deux postes sont ouverts pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert deux concours externes pour le recrutement dans le corps des opérateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie, à compter des 16 et 17 juin 2025.

Six postes sont ouverts pour la ville de Nouméa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2025-85/GNC du 12 février 2025 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Trois postes supplémentaires sont ouverts pour le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2025-73/ GNC du 12 février 2025 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents du patrimoine du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie.

Un poste supplémentaire est ouvert pour la commune de Voh.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des substances et des méthodes de dopage interdites dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Cette liste est mise à jour selon celle établie par l'agence mondiale antidopage, en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif 2025 de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

Il est arrêté à la somme globale de 7 723 515 533 francs répartis comme suit :

- *section de fonctionnement* : 6 792 992 595 francs en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 930 522 938 francs en recettes et en dépenses.

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé l'autorisation temporaire d'exercice de la profession de pharmacien à trois professionnels titulaires de diplômes étrangers délivrés hors Union européenne.

Arrêtés de nomination

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Véronique Duguay en qualité de chef du service administratif et financier de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Laurynka Sidik en qualité de chef du service des affaires administratives, financières et de l'informatique de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de la Nouvelle-Calédonie (DITTT).

Arrêtés de désignation

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement, de Christopher Gygès, d'Isabelle Champmoreau, de Petelo Sao, de Samuel Hnepeune et de Claude Gambey, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2025-107/GNC du 12 février 2025 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs.

- *Pour l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) :*

Sarah Manzanares est désignée en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléante de Samuel Hnepeune.

- *Pour l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) :*

Vaimu'a Muliava est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du Congrès. Milakulo Tukumuki est désigné en qualité de suppléant.

- *Pour le centre de rencontres et d'échanges international du Pacifique (CREIPAC) :*

- Représentant de la Nouvelle-Calédonie :

Patrick Maillet est désigné en qualité titulaire et Xavier Rossard en qualité de suppléant.

- Représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du Congrès :

Laura Vendegou, titulaire

Virginie Ruffenach, suppléante

Pascale Montagnat, titulaire

Nadine Jalabert, suppléante

- Personne qualifiée :

Daniel Miroux est désigné en tant que titulaire. Un suppléant est à désigner ultérieurement.

- *Pour l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) :*

Veylma Falaeo est désignée en qualité de titulaire et Vaimu'a Muliava en qualité de suppléant, pour les représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du Congrès, en complément de Brieuc Frogier et de Lionnel Brinon.

- *Pour le port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC) :*

Eddy Falaeo est désigné titulaire en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie et Milakulo Tukumuli en qualité de suppléant.

- *Pour la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) :*

Petelo Sao est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie en remplacement de Vaimu'a Muliava.

- *Pour la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) :*

Philippe Michel, Naïa Wateou et Joseph Boanemoa sont désignés en qualité de représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration.

Vaimu'a Muliava est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

- *Pour la commission de travail du comité territorial de l'audiovisuel :*

Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de titulaire et co-présidente. Stevens Kaouda est désigné en qualité de suppléant.

Bernard Deladrière, Christophe Augias et Christiane Terrier sont désignés en qualité de personnalités n'ayant aucun intérêt dans les services audiovisuels diffusés en Nouvelle-Calédonie.

- *Pour le comité consultatif du crédit :*

Aymeric Loste est désigné en qualité de représentant du gouvernement titulaire et Christopher Gygès en qualité de suppléant.

- *Pour le groupement d'intérêt public « Centre du nickel : recherche, technologie, environnement, compétitivité (CNRTEC) » :*

Sarah Manzanares est désignée en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléante de Samuel Hnepeune. Thomas Wamalo est désigné en qualité de personne qualifiée, titulaire, au comité scientifique interne, en remplacement de Sarah Manzanares.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-2453/GNC du 13 septembre 2023 portant constatation de la désignation des membres de la commission des coûts du système électrique.

- *Pour les experts représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :*
 - Jean-Yves Saussol est désigné en qualité de titulaire ;
 - Nicolas Favray est désigné en qualité de suppléant en remplacement de Loïc Martin-Cocher pour la durée du mandat restant à courir.

- *Pour les experts représentant la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI) :*
 - Bertrand Courte est désigné en qualité de titulaire ;
 - Pierre Krafft est désigné en qualité de suppléant.

- *Pour les experts représentant le gestionnaire de réseaux de distribution EEC (sans changement) :*
 - Philippe Mehrenberger est désigné en qualité de titulaire ;
 - Thierry Lecourieux est désigné en qualité de suppléant.

- *Pour les experts représentant le gestionnaire de réseaux de distribution ENERCAL :*
 - Bruno Iekawe est désigné en qualité de titulaire en remplacement de Laurence Baudier, pour la durée du mandat restant à courir ;
 - Stéphane Laval est désigné en qualité de suppléant.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **deux** titres de séjours et en a refusé **un**.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de résolution sollicitant l'homologation de la peine d'emprisonnement prévue à l'article 16 du code de la route de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Alcide Ponga, président du gouvernement

Secteur du droit civil, suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

Thierry Santa

Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

Petelo Sao

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

Gilbert Tyuienon

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

Mickaël Forrest

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

Samuel Hnepeune

Secteur du transport aérien domestique ; questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes et portuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

Claude Gambey

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.